

COMMUNE DE LUCERAM/PEIRA-CAVA



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

ET BUDGET PRIMITIF 2022



SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget

- II. La section de fonctionnement
 - A) Généralités
 - B) Les dépenses de fonctionnement
 - C) Les recettes de fonctionnement
 - D) L'autofinancement

- III. La section d'investissement
 - A) Généralités
 - B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

- IV. L'état de la dette

I. Le cadre général du budget

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations du Compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 de la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace les informations financières de l'exercice 2021.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 voté par le Conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le budget de notre collectivité.

II. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, soit en opérations réelles ou en opérations d'ordre :

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

B) Les dépenses de fonctionnement

En dépenses, cette section représente la gestion des affaires courantes, les dépenses sont réparties dans différents chapitres.

Les dépenses de la section réalisées en 2021 et projetées en 2022

	Compte Administratif 2021	Budget Prévisionnel * 2022
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
- Chapitre 011 : les charges à caractère général (entretien et consommation des bâtiments, des voiries, l'éclairage public ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées)	418 005.20 €	478 850.00 €
- Chapitre 012 : les charges de personnel	632 761.74 €	697 600.00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits	2 686.00 €	4 000.00 €
- Chapitre 65 : les charges de gestion courante (indemnités élus, versement des subventions, cotisations obligatoires)	135 707.24 €	127 512.00 €
- Chapitre 66 : les charges financières (intérêts des emprunts)	28 869.75 €	26 500.00 €
- Chapitre 67 : les charges exceptionnelles	2 164.72€	18 500.00 €
-Chapitre 022 : dépenses imprévues		80 000.00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	1 220 194.65 €	1 432 962.00 €
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
-Chapitre 023, 042 et 043 :	212 000.00 €	249 439.50 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	212 000.00 €	249 439.50 €
TOTAL GENERAL	1 432 194.65 €	1 682 401.50 €

Les Dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 432 194.65 €

Les Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 682 401.50 €

*** si les comptes présentés doivent être « sincères et véritables », nous avons l'habitude d'être prudents, en sous-estimant légèrement les recettes et en surestimant raisonnablement les dépenses pour éviter les mauvaises surprises. En particulier, nous n'avons pas encore cerné de façon précise, les coûts engendrés par l'augmentation de l'énergie- l'électricité et le combustible.**

NOTA : Depuis 2018, nous inscrivons la somme de 80 000 € en dépenses imprévues.

C) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires : cantine, garderie, activités périscolaires), aux dotations, aux locations, aux impôts locaux ...).

Les impôts et taxes

Depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du département (10.62 %) est transféré aux communes soit :

- 22.61 % pour la taxe foncière (bâti) : (taux communal : 11.99 % + le taux départemental : 10.62 %).
- 35.73 % pour la taxe foncière (non bâti).

Le produit de la fiscalité locale en 2021 s'élève à 402 996 €

Le produit attendu en 2022 est estimé à 419 832 €

Les recettes de la section réalisées en 2021 et projetées en 2022

	Compte Administratif 2021	Budget Prévisionnel 2022
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
Chapitre 013 : atténuations de charges	11 451.44 €	7 900.00 €
Chapitre 70 : produits des services	244 822.33 €	207 800.00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	597 288.78 €	556 960.09 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	586 518.07 €	627 647.00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	51 442.54 €	45 012.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	735 378.15 €* €	14 500.00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	<u>2 226 901.31 €</u>	<u>1 459 819.09 €</u>
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Chapitre 042 et 043	0 €	0 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>
TOTAL GENERAL	2 226 901.31 €	1 459 819.09 €
Résultat reporté	177 875.75 €	222 582.41 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	2 404 777.06 €	1 682 401.50 €

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 2 404 777.06 €

En 2021 :

* don exceptionnel d'un montant de 507 758.11 € et vente d'un appartement (reçu en leg) pour un montant de 212 000 €

- Exonération des redevances du domaine public et des locations communales pour les commerces et les entreprises.

- Location des parkings du 3 en 1

- Location des 2 appartements de la rue du Docteur Moriez

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 682 401.50 €

D) L'autofinancement

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'épargne brute atteint 972 582.41 € fin 2021 et sera répartie au BP 2022 soit :

222 582.41 € en section de fonctionnement et 750 000 € en section d'investissement.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette (83 800 € prévus au BP 2022), s'établit ainsi à 888 782.41 €.

III. La section d'investissement

A) Généralité

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- travaux dans les bâtiments communaux et sur la voirie, acquisition de mobilier et de matériel, acquisitions foncières

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ainsi que le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) perçu en fonction également des investissements réalisés.

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

	Compte Administratif 2021	Budget Prévisionnel 2022
Dépenses		
Capital emprunt	115 311.23 €	83 800.00 €
Etudes	0 €	0 €
Travaux d'investissements /achat matériel	1 220 200.66 €	2 506 627.00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 335 511.89 €	2 590 427.00 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 040 et 041	1 321 912.83 €	251 786.48 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 321 912.83 €	251 786.48 €
RESTES A REALISER A REPORTER	228 070.57 €	228 070.57 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	2 885 495.29 €	3 070 284.05 €

	Compte Administratif 2021	Budget Prévisionnel 2022
Recettes		
Excédents de fonctionnement reporté	350 000.00 €	750 000.00 €
FCTVA	163 488.56 €	314 626.07 €
Taxe d'aménagement	7 422.64 €	2 000.00 €
Subventions	258 669.87 €	442 150.00 €
Emprunts		200 000.00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	779 581.07 €	1 708 776.07 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 021, 040 et 041	1 533 912.83 €	501 225.98 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 533 912.83 €	501 225.98 €
RESTES A REALISER A REPORTER	230 029.19 €	230 029.19 €
TOTAL GENERAL	2 543 523.09 €	2 440 031.24 €
Résultat reporté	974 183.63 €	630 252.81 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	3 517 706.72 €	3 070 284.05 €

Les Dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 3 517 706.72 €

Les Dépenses prévisionnelles d'investissement 2022 s'élèvent à 3 070 284.05 €

Les principales réalisations de 2021 :

- **Logement rue Moriez**
- **Travaux et aménagement intérieur du complexe 3 en 1**
- **Réfection toiture école**
- **Travaux de voirie**
- **Label école numérique**
- **Acquisition des «Marmottes» à PEIRA-CAVA**
- **Acquisition de la maison du Baous**
- **Avance pour travaux de réhabilitation de l'immeuble les « Capucines »**

Les principaux projets de l'année 2022 :

Sur LUCERAM :

- **3 en 1 : versement de la part communale définitive**
- **Travaux de voirie**
- **Construction de caveaux et jardin souvenir**
- **Réhabilitation de l'immeuble les « Capucines » en vue de la création d'appartements locatifs et locaux professionnels**
- **Travaux maison du Baous pour la création de deux gites d'étape**
- **Chaufferie école**
- **Sécurisation route des Mounts**
- **Aménagement Morga**
- **Achat matériel et équipement de sécurité**

Sur PEIRA-CAVA :

- **Etudes pour le développement de PEIRA-CAVA**
- **Travaux de l'ancien commerce les «Marmottes», en vue de la création d'un commerce**
- **Travaux Parc aventure**
- **Travaux d'aménagement du champ de tir**

IV. L'état de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE

(capital restant dû au 01/01 (en K€))

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement 2015	227.4	213.8	199.8	185.6	170.9	156.0
Casernes	77.1	65.1	52.7	40.0	27.0	13.7
Investissements divers	16.9	-	-	-	-	-
Hangar	288.4	264.6	240.1	214.9	188.9	162.1
COMMUNE DIRECT	609.8	543.5	492.6	440.5	386.8	331.8
Groupe scolaire	166.9	158.1	149.1	140.0	130.1	121.0
Bassin	3.9	2.6	1.4	-	-	-
Groupe scolaire	17.1					
3 en 1	437.0	415.1	392.8	370.1	346.9	323.3
SILCEN	624.9	575.8	543.3	520.1	477.0	444.3
SDEG (estimation*)	128.4	130.0	130.0	130.0	130.0	130.0
TOTAL	1363.1	1249.3	1165.9	1090.6	993.8	906.1

*Estimation forfaitaire car l'annuité apparait comptablement en fonctionnement (art 6458)

NOTA :

- Niveau d'endettement au 01.01.2022 : $1249.3 / 1491.5 * = 0.84$ (niveau d'alerte > ou = à 2)
- Capacité de désendettement au 01.01.2022 : $1249.3 / 794.7^{**} = 1.57$ soit un peu moins de 2 ans
- Capacité de désendettement de gestion : $1249.3 / 302.3 = 4.13$ soit un peu plus de 4 ans

* recette de gestion de l'exercice

**résultat brut de l'exercice